

ANNEXE J - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

En vigueur le 5 février 2015	Zone M2-061
------------------------------	-------------

USAGES AUTORISÉS*

GROUPE D'USAGES / H - HABITATION		Isolé	Jumelé	En rangée
H1 Logement	Nombre minimal de logements	1	1	-
	Nombre maximal de logements	3	1	-

H2 Habitation avec services communautaires sans nombre maximal de logement

H3 Maison de chambres et pension (maximum de 5 chambres en location par bâtiment)

GROUPE D'USAGES / C - COMMERCE DE CONSOMMATION ET DE SERVICES

C1 Services administratif, professionnel et technique
C2 Commerce de vente au détail
C3 Hébergement touristique (voir art 313)
C4 Restaurant et traiteur
C6 Loisir et divertissement

GROUPE D'USAGES / P- PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE

P5 Infrastructures et équipements municipaux

GROUPE D'USAGES / I - INDUSTRIEL

I4 Entreprise artisanale

USAGES PARTICULIERS

Spécifiquement permis
Spécifiquement interdit

IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Implantation	Norme générale	Normes particulières
Marge de recul avant minimale	10 m	
Marge de recul avant maximale	-	
Marge de recul latérale minimale	7,5 m	
Marge de recul latérale combinée minimale	15 m	
Marge de recul arrière minimale	15 m	
Dimensions	Norme générale	Normes particulières
Hauteur minimale	1 étage et 4,5 m	
Hauteur maximale	2 étages et 10 m	

AUTRES NORMES PARTICULIÈRES

Affichage	Type de milieu 4 - Commercial et industriel
Revêtement extérieur prohibé	Vinyle et revêtements de polymère imitant le bois ou la maçonnerie
PIIA	Secteurs adjacents au boulevard Sainte-Anne
Plantation d'arbres en cour avant	Nombre minimal d'arbres à planter ou maintenir en cour avant selon l'article 213.
Zone affectée par le bruit routier	Mesures d'atténuation obligatoires conformément à la section 4 du chapitre 15.

*Pour tout changement ou ajout d'usage, le lot doit être conforme au règlement de lotissement

Pour un usage de la classe P5 les dispositions de la section 2 du chapitre 16 relatives à l'entreposage extérieur s'applique en fonction du type d'entreposage sur le site.